



## Rupture conventionnel de contrat

Par **Stephane9215e**, le **29/02/2016** à **18:23**

Bonjour,

Cela fait 9 ans que je travaille dans un hôtel de 10 salariés à la réception en tant que réceptionniste je suis âgé de 45 ans

Nous venons d'être rachetée il y a 4 mois par un céréalier

Notre nouveau Directeur Générale me propose une rupture conventionnel de contrat en remplacement d'un poste évolutif sa manière a lui de me remercier

Je voudrais savoir ceux a quoi je peux prétendre avec un salaire de brut de 1815 euros mensuel

Cordialement

Mr Peron

Par **P.M.**, le **29/02/2016** à **21:23**

Bonjour,

Déjà vous n'êtes pas obligé d'accepter une rupture conventionnelle et l'indemnité minimale prévue légalement est de 1/5° de mois de salaire brut par année de présente ou celle prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement, si plus favorable...